

Lignes et formations cours à distance

Par **Amimiques**, le **09/09/2020** à **14:23**

Bonjour ,

L'année dernière, je me suis inscrite à un bachelor au sein de l'école Ligne et formations. Avant de m'inscrire à cette école j'avais rater mon année scolaire et la dame au téléphone ne faisait que de m'appeler pour me convaincre de souscrire et au final j'ai fini par signer le contrat toujours au téléphone avec elle. Il faut savoir que à cette période j'étais en CDD.

Quelque mois plus tard, la période du confinement arrive, je devais commencer un nouveau travail qui, au final, a été annulé parce qu'il y a eu le confinement. Je n'ai plus aucune source d'entrée d'argent, je leur en fais part en disant que je ne peux plus payer et que, à cause du Corona, trouver un travail maintenant est pas envisageable.

Ils me répondent en disant que je ne peux résilier qu'en cas de force majeure.

Mais les conséquences du corona en sont-elles une ?

Donc j'ai décider de les ignorer, après tous les postes que j'ai vus sur le net et comme je n'avais pas d'argent .

Une certaine Madame Bxxxn m'a contacté par mail avec la mention "mise en demeure" et me disait qu'il fallait payer, etc..

Après plusieurs relance et appel elle m'a dit que je refusais l'accord à l'amiable et qu'elle transmettais le dossier à un huissier.

Quelques mois plus tard, Intrum me contacte mais, arrêtez moi si j'ai tord, Intrum est elle aussi une société de recouvrement ? Donc je suis toujours au stade d'Intrum.

J'ai besoin de votre aide qu'est ce que je doit faire ? Sachant que je suis une étudiante de 20 ans et je doit payer pour une formation que je n'ai même pas suivie.

Je dois continuer à les ignorer ou payer ?

Merci.

Par **Lorenza**, le **09/09/2020** à **20:37**

Bonjour,

Vous pouvez leur répondre en RAR en leur demandant de produire un titre exécutoire, et en les prévenant que vous ne leur répondrez plus tant que vous n'aurez pas cette pièce. Evitez de raconter votre vie et d'essayer de vous justifier. Il vaut même mieux ne pas reconnaître la dette.

Evidemment, la somme est due, mais il y a peu de risques qu'ils engagent une procédure s'ils savent que vous n'êtes pas solvable, s'ils avaient l'intention de le faire ils passeraient directement par la case justice.

Par **Amimiques**, le **09/09/2020** à **21:06**

Bonjour ,

Merci pour votre réponse.

Je voulais savoir à qui est ce que je devrais adresser le courrier ? A Madame Bxxx, à l'école ou a Intrum ?

Et si ils m'envoient ce titre exécutoire, qu'est ce que je doit faire ?

Merci à vous.

Par **Lorenza**, le **09/09/2020** à **23:55**

A celui qui vous a envoyé la mise en demeure.

Si vous receviez le titre exécutoire, ça voudrait dire qu'il y a eu condamnation et que vous devez payer, et que si vous ne le faites pas ils peuvent vous saisir et bloquer vos comptes.

Et ne racontez pas ici que vous êtes étudiante, puisque justement vous dites avoir renoncé à étudier.

Par **morobar**, le **10/09/2020** à **09:19**

Bonjour,

[quote]

Vous pouvez leur répondre en RAR en leur demandant de produire un titre exécutoire,

[/quote]

Avant d'ester en justice, il faut démontrer avoir tenté un recouvrement à l'amiable. C'est le cas ici même s'il est question d'une société de recouvrement.

Cela n'enlève rien à la réalité de la dette qui ici est réelle.

Alors mieux vaut dire que le créancier va se fatiguer et laisser tomber, comme de coutume, plutôt que d'engager le fer.